

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 12/03/2024 à 19 H 00

Convocation du 7 mars 2024

Présents	Absents excusés
Francis SURNON (FS) – Maire et Président Serge PUYPE (SP) – 1 ^{er} adjoint Pascale CLEYET (PC) - 2 ^{ème} adjointe/secrétaire de séance Christine FRANCOZ (CF) – conseillère municipale Joël SCHOUVER (JS) – conseiller municipal Michel DUSSURGET (MD) – conseiller municipal Christian NOYER (CN) - conseiller municipal Yann VIGOUROUX – conseiller municipal Charles CROZAT (CC) – conseiller municipal Karine VEGNANT (KV) – conseillère municipale Michel CALABRIN (MC) – conseiller municipal	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en séance ou représentés à cet instant.

Le quorum est atteint avec la présence de 11 élus.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation PV du CM du 25 janvier 2024**
- **Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables**
- **Approbation compte de gestion 2023**
- **Approbation compte administratif 2023**
- **Affectation du résultat**
- **Prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux**
- **Suppression poste rédacteur principal 1^{ère} classe TNC 33/35^{ème}**
- **TE 38 diagnostic éclairage public**
- **Convention RASED commune Montalieu**
- **CDG38 adhésion gratuite**

Questions diverses :

- **Compte rendu des diverses réunions**
- **Informations diverses : nettoyage de printemps**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Validation du PV du Conseil Municipal du 25/01/2024 :

Le PV est validé à l'unanimité.

Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables :

Suite à la réunion du 20/02/2024

Pour les projets d'énergies renouvelables diffus, qui participent aux objectifs de production d'énergies renouvelables nationaux, régionaux et locaux :

Géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque en ombrières de parking, installation bois énergie individuelle : ensemble du territoire communal

Solaire photovoltaïque sur bâtiment : l'ensemble du territoire communal. La région Auvergne Rhône Alpes gestionnaire de Natura 2000 a été consultée le 29/02/2024 conformément à la loi APER. Mais à ce jour nous n'avons pas de retour.

Pour les projets d'énergies renouvelables « territoriaux » de grande envergure :

Eolien : parcelles en propriété communale

Solaire photovoltaïque au sol ou en ombrière : parcelles en propriété communale

méthanisation : l'ensemble du territoire communal

hydroélectricité : non concerné

chaufferie biomasse associée à un réseau de chaleur : l'ensemble du territoire communal

Demande concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables :

Délibération n° 06/2024 : 1 voix contre, 2 voix en abstention, 8 voix pour.

Approbation compte de gestion 2023 (compte du Trésorier) :

Fonctionnement dépenses : réalisation : 393 169.39 euros

Fonctionnement recettes : réalisation : 438 809.54 euros

Investissement dépenses : réalisation : 102 766.04 euros

Investissement recettes : réalisation : 318 096.30 euros

Demande pour l'approbation compte de gestion 2023 :

Délibération n° 07/2024 : pour à l'unanimité

Approbation compte administratif 2023 (compte du Maire) :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Dépenses BP	Dont Ecole	dépenses réalisations	Dont école
Chap	Libellé	BP+DM 2023	BP 2023	CA 2023	CA 2023
O11	Charges à caractère général	174 035,00	35 000,00	152 577,48	34 508,01
O12	Charges de personnel	183 300,00	82 900,00	173 810,32	77 385,41
O14	Atténuation de produits (Rembt CCBD)	14 715,00		14 713,20	
O22	Dépenses imprévues	3 000,00			
O23	virement à la section d'investissement	13 030,00			
O42	Opérations d'ordre de transfert (amortissement)	1 722,00		1 347,04	
65	Autres charges de gestion courante	43 833,08		40 873,72	
66	Charges financières (intérêts emprunt)	10 000,00		9 847,63	
67	Charges exceptionnelles	200,00			
	TOTAL	443 835,08	117 900,00	393 169,39	111 893,42
RECETTES		Recettes BP	Dont Ecole	recettes réalisations	Dont école
Chap	Libellé	BP+DM 2023	BP 2023	CA 2023	CA 2023
OO2	Excédent antérieur reporté	36 806,87		36 806,87	
O13	Atténuation de charges (Compens sup familial)			1 124,00	
70	Produits et services du domaine (cantine)	20 730,21	14 000,00	20 302,45	16 042,65
73	Impôts et taxes	183 579,00		198 638,75	
74	Dotations - subventions (dont Parmilieu)	161 959,00	25 000,00	136 667,85	29 112,48
75	Autres produits gestion courante (loyers)	40 760,00		44 851,62	
77	Produits exceptionnels (bris glace école)			418,00	
	TOTAL	443 835,08	39 000,00	438 809,54	45 155,13

EXCEDENT EXPLOITATION 45 640.15 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			
OPERATIONS	BP+DM	CA	RàR
Achat de matériel+modif inventaire	12 971,00	12 895,47	75,00
Bâtiments communaux	106 635,00	3 042,60	103 592,00
Terrains acquisition	60 000,00	51 321,00	8 679,00
Voirie	5 500,00	3 764,88	2 268,00
frais études révisions doc. Urbanisme+logiciel	80 000,00	4 790,40	75 209,00
Emprunts et cautions	16 700,00	16 676,09	0,00
Eclairage public	4 500,00	3 231,60	735,00
Végétalisation	66 000,00	5 424,00	60 576,00
Aménagement terrain de sport	17 000,00	1 620,00	15 380,00
TOTAL	369 306,00	102 766,04	266 514,00
RECETTES			
OPERATIONS	BP+DM	CA	RàR
Végétalisation	43 616,00	3 620,00	39 996,00
Aménagement terrain de sport	11 360,00		11 360,00
EP	942,00	943,00	-1,00
OFI : Excédent	203 867,45	203 867,45	0,00
OFI : Excédent de fonctionnement capitalisé	81 297,55	81 297,55	0,00
OFI : Virement section de fonctionnement	13 030,00		0,00
OFI : FCTVA	4 000,00	10 770,01	0,00
OFI : Taxe aménagement	1 500,00	8 280,89	0,00
OFI : Amortissement	1 722,00	1 347,04	0,00
Modif inventaire	7 971,00	7 970,36	0,00
TOTAL	369 306,00	318 096,30	51 355,00

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 215 330,26 €

Le Maire sort de la salle pour le vote, conformément aux dispositions réglementaires.
 Délibération lue par Serge Puype.
 Délibération n° 08/2024 : 10 voix pour

Affectation du résultat :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 203 867,45 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 36 806,87 €

Soldes d'exécution :

un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de : 11 462,81 €

un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : 8 833,28 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 266 514,00 €

En recette pour un montant de : 51 355,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 45 640,15 €

Délibération n° 09/2024 : pour à l'unanimité

Prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux :

Délibération n° 10/2024 : pour à l'unanimité

Suppression poste rédacteur principal 1^{ère} classe TNC 33/35^{ème}:

Délibération n° 11/2024 : pour à l'unanimité

TE 38 diagnostic éclairage public :

Pour adhérer à TE38, il faut faire réaliser un diagnostic pour l'éclairage public.
Point ajourné.

Convention RASED commune Montalieu :

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) intervient dans notre école maternelle et considérant que les dépenses de fonctionnement du RASED, sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal délibère pour accepter les termes de la convention, de financer le RASED à hauteur de 0,47 € par enfant scolarisé pour l'année 2024.

Délibération n° 12/2024 : pour à l'unanimité

CDG38 adhésion gratuite :

Concerne l'adhésion sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL.

Délibération n° 13/2024 : pour à l'unanimité

Sujets divers :

Lo Parvi nous invite pour son assemblée générale le samedi 6 avril à St Savin.

Internet mairie : en cours pour voir une éventuelle résiliation avec le prestataire actuel.

Pièges pour les frelons asiatiques : 50 pièges vont être commandés. Nouveau devis avec les appâts.

Nettoyage de printemps : date fixée au samedi 6 avril, rendez-vous à 9 h : prévoir un flyer.

Fin de séance à 21h08.

Prochain conseil municipal : le 9 avril 2024 à 19 h.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 9 avril 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Francis SURNON

Pascale CLEYET

